

**Compte Rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 9 novembre 2015**

Date de convocation :
3 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 9 novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Eric Moreaux, Martine Merelle, Yvonne Henry, Christian Gatineau, Christian Bou, Sandrine Buisson, Christophe Chipault, Corinne Daverdin, Dominique Contessoto, Florent Pruvost, Yves-Olivier Parizot.

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Absents excusés et représentés :

Absents excusés : Aurélie Grand, Sandrine Moreira Da Cruz, Virginie Parmentier.

Secrétaire de séance : Mme Corinne DAVERDIN

Mme Corinne Daverdin est élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2015

Monsieur le Maire lit le compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

2/ Bibliothèque : vente de livres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte la vente occasionnelle du 9 novembre 2015 au 31 janvier 2016 inclus d'ouvrages provenant de dons ou de livres désherbés selon les critères définis dans la délibération
- fixe le prix de vente à 0.50€, 1€ ou 2€ selon le format (poche, relié, beaux-livres)
- décide de reverser les fonds sur le budget communal

3/ Implantation d'un panneau STOP rue Guy le Rouge et rue de la Porte d'Etampes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 opposition, décide :

- de l'implantation d'un panneau « STOP » sur la rue de la Porte d'Etampes dans le sens rue Porte d'Etampes vers la rue Guy le Rouge
- d'autoriser le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

**4/Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rochefort – Longvilliers, au 31 décembre 2015,
- Dit que la commune reprend la compétence Assainissement collectif et eaux pluviales à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Donne son intention de transférer la compétence assainissement au SIAEP à compter du 1^{er} janvier 2016
- Donne son accord sur le transfert de l'actif et du passif du syndicat aux communes de Rochefort en Yvelines et Longvilliers, selon le ratio correspondant au nombre d'abonnés respectif des deux communes au SIA en date 31 décembre 2015, sauf pour les biens mis à disposition par une des communes lors de la création du syndicat.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le préfet des Yvelines et à Madame la Présidente du SIA Rochefort - Longvilliers.
- Dit que cette délibération annule et remplace les délibérations DCM 2015- 41 et DCM 2015-42 du 22 septembre 2015

5/ Nouveaux statuts du SIAEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts du SIAEP de la Région d'Ablis, conformément au projet susvisé et annexé à la présente délibération
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous Préfet et Monsieur le président du SIAEP de la Région d'Ablis.

6/ Transfert de la compétence assainissement au SIAEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au SIAEP de la Région d'Ablis d'exercer la compétence Assainissement collectif « collecte et traitement des eaux usées (réseaux unitaires et séparatifs d'eaux usées, stations d'épuration) ».
- Décide que la compétence Assainissement collectif sera transférée au SIAEP à compter du 01/01/2016.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Yvelines et Monsieur le Président du SIAEP de la Région d'Ablis.
- Dit que cette délibération annule et remplace les délibérations DCM 2015- 41 et DCM 2015-42 du 22 septembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

Le Maire
Sylvain LAMBERT

